

RÈGLEMENT TROPHÉE DU CALAVON

Article 1

La deuxième édition du Trophée du Calavon aura lieu en 2024 sur les trois courses suivantes :

- La Farigoulette , Cabrières d'Avignon le 24 Mars
- La Ménerbienne , Ménerbes le 28 Avril
- La Ronde Goultoise , Goult le 5 mai

Article 2

Pour être classé au Trophée du Calavon, il faudra avoir participer aux trois courses citées à l'article 1. Le classement général se fera aux temps cumulés des trois courses. Les courses « références » seront le 10 kms à La Farigoulette, le 12 Kms à Ménerbes et le 15 Kms à La Ronde Goultoise. Pour les concurrents qui participeraient à des distances différentes des courses références, il leur sera attribué un temps grâce à un coefficient établi grâce à la différence entre les premiers des deux distances.

Exemple :

Le Vainqueur du 10 Kms de La Farigoulette met 40', le vainqueur du 24 kms de La Farigoulette met 2h, le coefficient est de « 3 ». Un concurrent terminant le 24 kms en 2h30 se verra attribué un chrono de 50' dans le classement du Trophée du Calavon.

Ainsi, les participants pourront être classés sur le Trophée en participant à la distance de leur choix.

Article 3

La remise des récompenses aura lieu lors de La Ronde Goultoise à l'issue des trois courses et seront récompensés les trois premiers hommes et trois premières femmes au scratch sans distinction d'Age.

Sera également récompensé le club le plus représenté sur le classement général des trois courses.